

POINTS TRI

Le conteneur est plein ? Prévenez nous et dirigez vous vers le point de collecte le plus proche.

Papier

Tous les papiers se recyclent



Verre

Tous les emballages en verre se recyclent



Textile

Tous les vêtements, chaussures et linge de maison se trient, même usés ou abimés



Où les trouver ?



30 litres liées par paire
secs

- Points tri
- Composteurs partagés



BRAVO POUR VOS EFFORTS !

Avec un taux d'erreurs de 14% dans les sacs de tri, vous affichez un très bon score, preuve de votre engagement au quotidien.

Félicitations à toutes et à tous pour cette performance collective !

Cependant, restons vigilants : ce taux a augmenté par rapport à 2024, avec de plus en plus de déchets qui auraient leur place en déchetterie ou dans les ordures ménagères. L'erreur la plus fréquente concerne l'essieu-

main, qui doit être jeté dans la poubelle d'ordures ménagères.

Ensemble, continuons à progresser. Chaque geste compte !

CE QUE VOUS PAYEZ

La **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est directement prélevée sur votre taxe foncière. Pour les locataires, elle est refacturée par votre propriétaire.

Valeur locative cadastrale de votre logement \times 13,94%



COMPOSTER C'EST RÉDUIRE SES DÉCHETS

1/5 des ordures ménagères incinérées sont compostables.

C'est autant que vous pouvez trier à domicile, sur un site de compostage partagé.



POURQUOI N'EST PAS MOINS CHER ?

LES RAISONS :

■ L'incinération des ordures ménagères.

■ L'enfouissement du tout-venant de la déchetterie.

■ Les déchets mal triés qui sont incinérés.

■ Nos modes de consommation.

Ces mauvaises pratiques conduisent au versement d'une TGAP (taxe sur les activités polluantes) par la communauté de communes, cette taxe augmente chaque année.

■ Réduire les déchets : consommer davantage de produits de seconde main, réduire l'utilisation d'emballages, donner/vendre plutôt que jeter, remplacer les produits jetables par des produits réutilisables.

NOS SOLUTIONS :

■ Augmenter le tri, (sac jaune, borne papier, borne verre, bennes en déchetterie)

Les déchets recyclables constituent une matière première qui est revendue par la collectivité. Ces recettes allègent vos factures.

■ Améliorer le tri, en 2024 le refus représentait 11% du contenu des sacs jaunes, ce chiffre passe à 14% en 2025.

■ Réduire les déchets : consommer davantage de produits de seconde main, réduire l'utilisation d'emballages, donner/vendre plutôt que jeter, remplacer les produits jetables par des produits réutilisables.